



RETRAITE DE L'ENCADREMENT EN DANGER !

ACCORD RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU 18 MARS 2011

FO, CFDT, ET CFTC ont signé l'accord AGIRC ARRCO du 18 Mars 2011 qui avalise le passage de l'âge à la retraite à 62 et 67 ans

CET ACCORD PENALISE LES TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE, INGENIEURS ET CADRES

Moindre revalorisation des pensions AGIRC :

	Avant accord de mars 2011	Après accord de mars 2011
AGIRC	+ 2,11%	+ 0,41 %
ARRCO	+ 2,11 %	+ 2,11 %

Prenons l'exemple d'un retraité qui aurait bénéficié d'une revalorisation 2011 de 430 € annuels avant l'accord dont 110 € à l'ARRCO et 320 € à l'AGIRC. Après l'accord de mars 2011, le montant ARRCO reste identique à 110 € ; celui de l'AGIRC chute à 60 € au lieu de 320 € soit une baisse de 260 €

La baisse de la revalorisation est supportée par l'AGIRC.
Cela réduit les droits des retraités et futurs retraités de l'AGIRC de
7,4 milliards d'euros.

**CET ACCORD DEGRADE LE POUVOIR D'ACHAT ET
SPOLIE LES FAMILLES NOMBREUSES !**

A compter du 1^{er} Janvier 2012, et dans chacun des régimes, l'accord de mars 2011 plafonne à 1000 € par an l'ensemble des majorations pour enfants nés ou élevés.

Pire encore ! L'accord prévoit la proratisation de ce plafond « en fonction de la durée pendant laquelle le participant aura relevé du régime ».

Ainsi, ce plafonnement écrête les majorations familiales de ceux qui partent à la retraite au 1^{er} Janvier 2012 dont la pension AGIRC est supérieure à 12 500 € /an (1042 € / mois) . Cette pénalité est plus lourde s'ils ont élevé un plus grand nombre d'enfants et si la pension est plus élevée.

Selon le nombre d'enfants du participant (4, 5, 6,7 et plus), ce plafonnement écrête les pensions supérieures à 8333 € (694 €/mois), 6250 € (521€/mois), 5000 € (417 €/mois) et 4166 € (347 €/mois) !

Le message est clair :

L'accord du 18 mars 2011 s'en prend directement à l'encadrement : outre la baisse de rendement de l'AGIRC, le plafonnement relatif aux majorations familiales permet d'économiser sur la période 2010-2030, 2 milliards d'euros sur le dos de l'AGIRC !

Après s'être déclaré « opposés » à la réforme de 2010 voulue par le gouvernement, FO, CFDT et CFTC ont signé cet accord qui intègre le report de l'âge de la retraite à 62 et 67 ans !

Rien ne les obligeait à le faire !

Qui est le grand gagnant de cet accord ? : LE PATRONAT bien sûr !

Il a fait entériner la diminution des pensions de retraite, spécifiquement celles de l'encadrement, en bloquant l'augmentation des cotisations.

**LA CFE-CGC NE CAUTIONNE PAS CET AXE ANTI-ENCADREMENT !
ADHEREZ A LA CFE-CGC QUI VOUS SOUTIENT REELLEMENT !**